



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1428

Approbation d'une convention d'occupation temporaire du Pavillon Rives de Saône
consentie par la Métropole au profit de la Ville de Lyon / Service archéologique

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1428 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PAVILLON RIVES DE SAONE CONSENTIE PAR LA METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON / SERVICE ARCHEOLOGIQUE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est propriétaire du Pavillon Rives de Saône, situé à l'angle du quai Saint Antoine et du Pont Maréchal Juin à Lyon 2^e. Ce bâtiment est un lieu d'information et de médiation destiné à présenter aux publics le projet d'aménagement des Rives de Saône, dont la Communauté urbaine de Lyon est maître d'ouvrage.

Le service archéologique municipal de la Ville de Lyon est par ailleurs chargé de réaliser les fouilles archéologiques du chantier de construction du parking Saint Antoine pour le compte de l'aménageur Lyon Parc Auto.

A ce titre, dans le cadre de l'action de médiation que le service s'attache à conduire en direction du grand public pour lui faire mieux connaître les enjeux de son activité, des actions sont envisagées auprès du public adulte et de jeunes enfants, sous forme d'ateliers et de conférences destinées à présenter l'activité du service et les découvertes du chantier Saint Antoine.

Pour l'organisation de ces événements, le service archéologique municipal bénéficie de la mise à disposition du pavillon rives de Saône à titre gracieux.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions de cette mise à disposition, pour une durée d'un an.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, concernant la mise à disposition temporaire du pavillon rives de Saône pour la réalisation d'actions de médiation par le service archéologique municipal, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN